



Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes

**EXTRAIT DU REGISTRE
AUX ARRETES MUNICIPAUX**

URB_2024_09_326

**OBJET : RÉGLEMENTATION ET INTERDICTION DE CIRCULATION
TRAVAUX DE RÉHABILITATION
RUE THIERS
VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024 – DE 09H00 A 13H00**

Le Maire de la Ville de Raismes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 10 juin 2020, aux termes de laquelle le Conseil a délégué une partie de ses pouvoirs au Maire,

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du Maire, en matière de réglementation de la circulation, et notamment les articles L.2122-1 et L. 2122-2,

Considérant la demande de l'Entreprise Eiffage de réglementer la circulation et le stationnement, pour la rue Thiers, le vendredi 27 septembre 2024 de 09h00 à 13h00, dans le cadre d'effectuer des travaux de réhabilitation de logement situé au n°51 et n°61.

Considérant les mesures et précautions destinées à assurer la sécurité des riverains, des usagers des rues et du personnel de chantier,

ARRÊTE

Article 1 : Des travaux de réhabilitation de logement vont être effectués face au n° 51 et n° 61 rue Thiers, le vendredi 27 septembre 2024 de 09h00 à 13h00 par l'Entreprise Eiffage.

Article 2 : La circulation et le stationnement seront interdits au droit du chantier.

Article 3 : Une déviation pour Transvilles sera mise en place par la rue Christino Garcia durant la durée des travaux.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront pénalisées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'une contestation dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa notification, devant le tribunal administratif de Lille.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire Principal de Police de Valenciennes,
- Monsieur le Brigadier-Chef du Commissariat de Raismes
- La Police Municipale de Raismes,
- Au Service d'Interventions Quotidiennes,
- Le responsable du service Voirie de la Ville de Raismes
- Le Responsable de Transvilles
- L'Entreprise Eiffage

Raismes, le 19 septembre 2024

Le Maire,

Aymeric ROBIN



Pour le Maire, par délégation
Le conseiller municipal délégué,

Jean-Paul BIREMBAUT

Affiché le 24 SEP. 2024

Transmis en Sous-Préfecture le.....

Rendu exécutoire à compter du... 24 SEP. 2024

Notifié le..... 24 SEP. 2024